

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de prestations intellectuelles

Opération groupée de plans de désherbage communaux pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises
Pôle d'activités-Ferme d'Icart
09240 MONTELS
Tél : 05.61.02.71.69.
Fax : 05.61.02.80.23
Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr
www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André Rouch.

III – MODE DE PASSATION

Procédure adaptée.

IV – OBJET ET DESCRIPTIF DU MARCHÉ

Selon le cahier des charges annexé.

V – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. Aucune forme juridique de groupement n'est imposée.

VI – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ

Effet : Dès que possible.

VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69.

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée **au lundi 10 octobre 2016 à 15 heures**, terme de rigueur.
Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.
L'enveloppe extérieure portera la mention :
« *MARCHÉ : Opération groupée de Plans de Désherbage Communaux* »
« *NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS* »

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX – MODALITES DE FINANCEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif et de façon fractionnée sur réception de la facture et des travaux réalisés.

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1 - Valeur technique, pondération de 60 % (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable)

2 - Délais de réalisation-livraison, pondération de 20 %

3 - Prix, pondération de 20 %. L'offre précisera le prix de la mission TTC en distinguant :

L'étude proprement dite avec le nombre de journées pour chaque phase et étapes en indiquant la qualité de l'intervenant (la proposition devra préciser le nom et la qualification de chacun des intervenants pour chaque phase).

Seront portés en annexe :

Les coûts forfaitaires d'animation de réunions complémentaires selon la qualité de l'intervenant, déplacements compris (réunions localisées dans le périmètre du PNR) : coût par demi-journée, coût en soirée (entre 20h30 et 23h).

Les prestations et acquisitions de données suggérées par le prestataire et non incluses dans le cahier des charges de «base».

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et en euros.

XIV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Camille Morel (renseignements techniques)

Syndicat mixte du PNR - 09240 MONTELS

05.61.02.71.69 c.morel@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Camille Jaudin (renseignements administratifs)

Syndicat mixte du PNR – 09240 MONTELS

05.61.02.71.69. c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

09240 MONTELS Tél : 05 61 02 71 69 Fax : 05 61 02 80 23

info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr